

Les échos du Conseil de Faculté

Jeudi 4 juillet ont eu lieu les derniers Conseils de Faculté de l'année 2018-2019.

En Conseil restreint, nous avons adopté les propositions d'attribution de Cours pour l'an prochain telles qu'elles nous étaient présentées par les sections. Nous avons également entériné de nouvelles responsabilités dans la direction de certaines formations juridiques, notamment au niveau des Masters.

En Conseil plénier, nous avons d'abord remercié pour tout le travail accompli M. Stéphane Roland, responsable administratif et financier de la Faculté qui nous quitte au 1^{er} septembre prochain pour rejoindre la Cour Nationale du droit d'asile à Montreuil, après deux années et demi de bons et loyaux services. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Nous avons accueilli celle qui va le remplacer : Mme Hélène Citerici, qui connaît bien notre Faculté.

L'ordre du jour appelait plusieurs questions importantes :

Le PR Gérard Jazottes a évoqué le dossier de prise en compte des spécificités de l'alternance, type de formation qui est en plein développement.

Au titre des questions de scolarité, nous avons également reprécisé que nous souhaitons l'harmonisation de la durée des épreuves de la session de rattrapage (une heure pour tous avec le même sujet pour les cours à TD ou sans TD).

Nous avons adopté la composition des conseils de perfectionnement pour l'ensemble de la Faculté : un conseil pour la Licence et un conseil pour chacune des 16 mentions de Master, avec des enseignants-chercheurs, des gestionnaires de scolarité, des étudiants, des représentants socio-professionnels.

Les grands axes de la réforme de la sélection à l'entrée des Masters 1 ont été évoqués. Il s'agissait de faire le point après les diverses réunions tenues depuis un mois avec les responsables de mention et les directeurs de Masters 2 par mention. Il est acquis que la réforme s'appliquera pour la rentrée 2020, l'année prochaine étant une année de transition. Nous devons travailler sur une plus grande lisibilité de notre offre de formation en Master, dans le cadre de la future accréditation. Nous réfléchissons actuellement sur les capacités d'accueil de chaque mention, ainsi que sur les modalités concrètes de la sélection avec des critères communs à toutes les mentions et spéciaux pour certaines mentions : entretiens, niveau linguistique, stages... Il est également souhaité par les équipes pédagogiques de chaque mention de pouvoir effectuer la sélection en intégrant les 6 semestres de Licence, ce qui implique d'organiser en priorité dans le calendrier des examens ceux du semestre 6. L'un des points centraux de la réforme porte sur la mise en œuvre du droit à poursuite d'études dans la même mention du même établissement. Toutes ces questions seront reprises et approfondies à la rentrée. En attendant, Bonnes vacances à tous et à toutes !

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique